

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 17/09/2014 à 20 H 30

Convocation du CM : 09/09/2014

Présents : DELESTRÉ Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELÈS Valérie, BONFILL Jean, Adjoint.

CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Absents excusés : MARTINEZ Sandrine.

Procurations : de MARTINEZ Sandrine à DELÈS Valérie

Madame REIG Nadine a été nommée secrétaire de séance

I – SITUATION DU CAFÉ DE FRANCE :

- a) Résiliation du contrat de DSP Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique du Café de France, acheté par la mairie ainsi que l'appartement situé au-dessus du commerce à fin d'être réhabilité pour éviter la disparition de ce café de proximité. Il donne également lecture du courrier du 13 août dernier de la SARL COGETMEZ envoyé en LRAR demandant à la commune de résilier le contrat de Délégation de Service Public (DSP) avant son terme, soit au 30/09/2014 en raison de graves difficultés financières et afin d'éviter une liquidation judiciaire de la société,

Devant les difficultés de gestion du Délégué, présent lors de ce conseil, et après avoir envisagé diverses solutions lors de plusieurs entrevues en Mairie, il est décidé de mettre fin d'un commun accord au contrat de Délégation de Service Public au 30 septembre 2014 sous condition, à savoir la production d'un engagement écrit mettant fin aux contrats de travail des deux salariés et par ailleurs cogérants au 30/09/2014.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, la résiliation conventionnelle du contrat de DSP au 30/09/2014 sous les conditions énoncées et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'avenant de résiliation

- b) Le principe du renouvellement de la DSP pour l'exploitation du « Café de France » labellisé « Bistrot de Pays » est également approuvé à l'unanimité, ainsi que la mise en place d'une régie directe sur la durée à minima (quatre mois) de la procédure de DSP et le choix d'un nouveau délégué.

2 – Nomination de délégués de la commune au SIVU Enfance Jeunesse :

Suite à la démission de Mme DELES Valérie en qualité de membre titulaire de la commune au sein du SIVU Enfance Jeunesse, il convient de prévoir son remplacement.

Ainsi sont acceptées, à l'unanimité par le CM les désignations des nouveaux délégués :

Titulaires : Rose-Marie ESTEVA

Suppléants : Sandrine MARTINEZ

Nathalie DELUC ESTEVA

Nadine REIG

3 – Conventions Commune Osséja/SIVU Enfance Jeunesse :

- Une convention avec le SIVU Enfance Jeunesse est approuvée à l'unanimité par le CM pour la mise à disposition par la commune au syndicat de locaux communaux en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel global de 600 euros répartis comme suit :
- Centre multi accueil petite enfance, 4 av. Docteur Cunnac : 200 €

- P.I.J. 1 rue du Canigou : 200 €
- Centre socio culturel pour les bureaux administratifs : 100 €
- Ecole primaire pour les temps d'activités périscolaires et N.A.P. : 100 €

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, à partir du 5/09/2014 avec possibilité de reconduction.

- Proposition de convention pour la mise à disposition de Mme Marie-Carmen VALLS en Contrat Unique d'Insertion (CUI) au SIVU Enfance Jeunesse à la commune pour une période d'un an, du 14/09/2014 jusqu'au 13/09/2015, pour exercer une mission de 10 heures hebdomadaires au cinéma « Le Puigmal ».

Cette mission comprend la préparation et le déroulement des projections numériques, la gestion de la caisse et de la régie de recettes, le suivi de la programmation et des circulations de DCP, l'affichage et la diffusion des programmes avec l'accompagnement professionnel de Mme Muriel DELUC.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

4 – Mise en place de la prime de fonctions et de résultats (P.F.R. : régime indemnitaire des attachés, administrateurs et secrétaires de mairie) en substitution à l'IFTS et à l'IEMP :

Le CM approuve à l'unanimité la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour l'emploi de secrétaire de mairie à compter du 1/10/2014.

Les coefficients suivants sont retenus :

Pour la part fonctionnelle : le montant individuel sera le montant de référence au 01/01/2011 affecté d'un coefficient multiplicateur de 5 (coefficient multiplicateur entre 0 et 6). Soit : 1 750 € x 5

Pour la part résultats individuels, le montant individuel sera le montant de référence au 01/01/2011 affecté d'un coefficient multiplicateur de 1 (coefficient multiplicateur entre 1 et 6) : soit 1 600 € x 1 .

Les parts liées aux fonctions et aux résultats seront versées mensuellement.

5 – Création de jardins familiaux :

Le CM approuve à l'unanimité la mise à disposition d'une parcelle communale, cadastrée A N° 808, lieu-dit « Pla de Palau » de 1 620 m², afin d'y permettre la création de jardins familiaux qui seraient mis à la disposition de familles à revenus modestes.

6 – Cession à la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne de l'ancien chemin déclassé de la zone d'activités :

Le CM approuve à l'unanimité la cession à l'euro symbolique de l'ancien chemin rural déclassé à la C.C.P.C. L'acte de cession sera établi par Maître PONSAILLÉ Éric, Notaire à Saillagouse.

7 – Convention relative aux modalités de répartition du patrimoine du SIVPC :

Par délibération 2013/60 du 12/12/2013, avaient été acceptées les modalités de répartition du patrimoine du SIVPC entre les communes membres du syndicat et la CCPC, modalités préalables à la dissolution du SIVPC.

Suite à examen par les services financiers de la convention fixant les modalités financières de dissolution du SIVPC, des modifications doivent être apportées et approuvées afin de finaliser la liquidation de ce syndicat.

Le CM à l'unanimité approuve les modifications : (les points 6, 7, l'annexe 1, l'ajout d'un article supplémentaire pour les modalités de reversement entre les communes adhérentes au syndicat d'une subvention versée à tort à la régie patrimoine d'Eyne.

AFFAIRES EN COURS

8 – Accord pour le reversement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :

Le CM accepte à l'unanimité le reversement par le SYDEEL 66 à la commune du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) déduction faite de 5% correspondant aux frais de gestion, de contrôle et de recouvrement de cette taxe.

9 – CONVENTIONS COMMUNE OSSÉJA/S.D.I.S. :

Le CM approuve à l'unanimité les deux conventions à intervenir entre la commune et le Service Départemental Incendie et Secours des Pyrénées-Orientales pour les sapeurs pompiers volontaires : une convention de formation et une autre de disponibilité pour les missions opérationnelles par laquelle l'employeur s'engage à autoriser l'absence du salarié sapeur pompier sur son temps de travail.

Est concerné M. Jean-Christophe MORALES, agent technique territorial 2^{ème} classe.

➤ RAPPEL :

Création d'un CDD pour recrutement d'un agent contractuel de droit public (du 8/09/2014 au 3/07/2015), par délibération du CM du 7/08/2014 en raison d'un surcroît d'activités occasionné à l'école primaire par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Mme BOVER Noëlle a été recrutée comme agent d'entretien 30/35^{ème}

➤ **Modification du PLU (règlement ZAE)**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le règlement de la Zone d'Activités Économiques afin de permettre à tous les acquéreurs de parcelles de bénéficier des mêmes droits en matière d'occupation du sol, et ce, par la suppression de la zone 3NAc, ne tolérant pas les constructions à usage d'habitation, alors que la zone 3NAa, présente dans le secteur, l'autorise.

➤ **Plan phytosanitaire :**

M. le Maire rappelle que la commune a engagé, en février 2014, une étude subventionnée en majeure partie par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, afin de mettre en œuvre un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

En effet, dans un avenir proche (2020), il ne sera plus possible d'utiliser des pesticides dans l'entretien et la gestion des espaces publics, pour des raisons phytosanitaires.

Un article paraître dans le bulletin municipal afin d'informer la population et de recueillir son avis et ses suggestions en matière de protection de l'environnement.

➤ M. le Maire informe de la date de départ à la retraite de Mme Elisabeth BOVER le 25/09/2014. Un pot de départ est prévu à la mairie le même jour.

Fin de la séance à minuit.

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ

La Secrétaire de séance,

Nadine REIG